

Autorisation de signer la convention de mise à disposition de personnel des communes d'Ardon et Ligny-Le-Ribault et du remboursement des frais annexes**DELIBERATION****D2024_01****Nombre de membres**

En exercice 24

Présents 18

Pouvoir 3

Votes

Pour 21

Contre 0

Abstention 0

Date de la convocation
1^{er} février 2024**Secrétaire de séance**
Jean-Louis ROCHUT**Le Comité Syndical,****VU** la délibération D2023_15 relative aux changements de statuts du SMICTOM de Sologne,**VU** les compétences du SMICTOM de Sologne,**CONSIDERANT** que les déchèteries situées sur la commune d'Ardon et Ligny-Le-Ribault ouvertes jusqu'au 31 décembre 2024 sont gardiennées par du personnel des communes d'Ardon et de Ligny-Le-Ribault,**CONSIDERANT** également que les frais engendrés pour l'exploitation de ces 2 déchèteries doivent être pris en charge par le SMICTOM de Sologne,**CONSIDERANT** qu'après la fermeture de ces deux déchèteries, des plateformes de végétaux seront construites courant 2025 et qu'elles nécessiteront des périodes de gardiennage,**CONSIDERANT** qu'actuellement le gardiennage des autres plateformes de déchets verts du SMICTOM de Sologne est assuré par du personnel communal par convention de mise à disposition,**CONSIDERANT** que ce mode de gestion actuel est le plus adapté,**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,****DECIDE** à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- Signer la convention de mise à disposition du personnel des communes d'Ardon et de Ligny-Le-Ribault et tout avenant y afférent,
- Prendre en charge les frais de gardiennage contre remise de justificatifs et sur la base d'un employé de catégorie C,
- Prendre en charge les frais annexes pour la gestion de ces sites contre remise de justificatifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT



Le Président

Jean-Michel DEZELU

